

**TARIFS D'ABONNEMENTS:**

1 AN	régime intérieur	230F
	régime étranger	270F
	amitié	300F
	soutien	450F
	promotion	600F
6 MOIS	étudiant	150F
	régime intérieur	120F
	régime étranger	150F

(Voir notre bulletin d'abonnement au verso)

BIMENSUEL: le numéro 11 F

# l'homme nouveau

## ABONNEZ-VOUS

10 rue Rosenwald  
75015 PARIS  
Tél.: (16.1)45.32.10.80

«Il n'est aucun événement de ce monde que le chrétien doive renoncer à comprendre à la lumière de sa foi, puisqu'il n'est rien qui échappe à la souveraineté du Christ ressuscité».

## une Mutuelle en faveur de la vie:

# L'A.P.V.S.

**Sauver une femme et un enfant de l'avortement est primordial. Leur assurer ensuite les moyens de vivre est à la fois une nécessité et une responsabilité que nous pouvons prendre...**



Jacques ROUSSET

● **Geneviève ESQUIER:**

Jacques Rousset, vous étiez cadre commercial jusqu'à ces toutes dernières années dans une grande Société Mutuelle d'Assurance qui vous permettait un niveau de vie confortable. Vous avez tout quitté malgré vos cinq enfants. Pourquoi?

○ **Jacques ROUSSET:** Ma société remboursait l'avortement comme la loi le permet depuis 1981 et comme le font nombre d'autres caisses mutuelles, dont la puissante MGEN, pour les fonctionnaires de l'Éducation nationale. Cela me posait un problème de conscience. Alors je me suis opposé à ce remboursement.

● **G.E.:** Tout seul, face à votre société?

○ **J.R.:** Nous étions deux, au départ. Mais je suis allé trouver toutes les femmes de la société, les unes après les autres, et je leur ai parlé. Elles m'ont approuvé, si bien que lors du Conseil d'administration suivant, toutes les femmes membres du Conseil ont pris position en faveur de notre démarche. Elles n'étaient pas majoritaires mais cela a néanmoins amené le Conseil d'administration à convoquer une Assemblée générale qui a décidé de procéder sur ce point du remboursement à un référendum auprès des adhérents. Résultat: 80% d'entre eux ont été contre le remboursement de l'avortement et la société s'est inclinée.

● **G.E.:** Mais votre carrière en a subi le contrecoup...

○ **J.R.:** Un peu, oui. Mais surtout je me suis dit: il y a un deuxième volet à la question. N'est-il pas possible de créer quelque chose pour qu'avec les

fonds recueillis par une Caisse mutuelle bien gérée, l'accueil de la vie se traduise en acte? Pour que celles que nous convainquons de garder leur enfant puissent aussi le faire vivre? Voilà l'origine de l'APVS (l'Association pour la Protection de la Vie et de la Santé).

● **G.E.:** Alors vous avez tout bonnement décidé de créer une Caisse d'assurance mutuelle qui serait ordonnée à ce but?

○ **J.R.:** C'est cela. Il m'a fallu faire de la prospection. Mais j'ai eu une double chance. D'abord, j'ai découvert que nombre de personnes rencontrées étaient favorables à ce projet. Elles m'ont beaucoup encouragé. Ensuite, j'ai été en contact avec un groupe d'assurance-prévoyance, le groupe APRIL qui, lui-même ne remboursait pas l'avortement, (il en existe quelques-uns), tout en restant très compétitif au sein de la profession et qui était donc relativement libre pour gérer une clientèle comme celle que nous pouvions lui apporter dans le cadre d'une société APVS-APRIL.

● **G.E.:** Pourquoi cette association avec APRIL?

○ **J.R.:** Parce que si l'APVS veut répondre à ses engagements qui sont de créer les moyens de faire vivre les mères -souvent célibataires- qui ont gardé leur enfant, il ne faut pas que repose sur elle l'énorme travail de gestion d'une Caisse mutuelle. C'est donc la société APRIL qui se charge de gérer les dossiers de nos mutualistes.

● **G.E.:** Vous, à l'APVS, vous êtes donc des courtiers, en quelque sorte, pour APRIL.

○ **J.R.:** Des courtiers, oui, mais qui restent les maîtres de la clientèle que nous amenons à ce groupe. Car si jamais un jour APRIL se mettait à rembourser l'avortement, nous gardons la liberté de reprendre les dossiers et d'assumer les risques de notre propre clientèle. Cela dit, APRIL a les reins solides: 750000 adhérents en prévoyance-retraite dont 150000 en maladie, c'est-à-dire dans la partie qui nous concerne, la santé. Nous tenons à le dire car, pour les chrétiens qui voudraient changer de mutuelle, il est bon d'avoir de solides garanties...

● **G.E.:** Les garanties que vous offrez sont-elles les mêmes que celles que propose au mutualiste toute autre caisse complémentaire?

○ **J.R.:** Bien sûr. Et notre panoplie de garanties est tout à fait complète. Avec, en plus, un choix et un but moral: l'aide à la vie. L'association «Mère de Miséricorde» nous disait dernièrement qu'elles s'apprêtaient à prendre en charge à vie des femmes sans ressources qu'elle avait aidées à garder leur enfant. Et de fait, nous arrivons aujourd'hui à une époque où les œuvres telles que «Mère de Miséricorde», «FEA-Futures Mères», «Magnificat», etc., ont pris beaucoup d'ampleur, portent beaucoup de fruit et aident nombre de femmes à ne pas avorter. Mais nous arrivons, de ce fait, à un moment où nombre de ces bébés sauvés ont trois ans et plus et où les mères se trouvent maintenant confrontées à un nouveau problème. En effet, jusqu'à ce que son enfant ait trois ans, la femme seule bénéficie d'une aide de la Caisse d'allocations familiales. Ensuite, elle n'y a plus droit. Aussi, lorsqu'elle n'a pas alors retrouvé un emploi, la mère est contrainte souvent à abandon-

►►► une Mutuelle en faveur de la vie:

# L'A.P.V.S.

ner son enfant à l'Assistance publique. Il y en a beaucoup... On ne peut pas, parce que chrétiens, inciter les femmes à garder leur enfant, puis à l'abandonner au bout de trois ans! Quitte à l'abandonner, il vaudrait alors mieux que ce soit dans les tout premiers mois!

● **G.E.:** *D'autant que parfois elles l'ont gardé contre l'avis de leur propre famille!*

○ **J.R.:** Oui, courageusement. Et contre toute une société avorteuse. C'est pourquoi nous sommes décidés à les aider. Essentiellement, en créant de petits ateliers d'artisanat à main d'œuvre féminine. S'il existe, parmi vos lecteurs, des chefs de petites et moyennes entreprises intéressés, qu'ils nous contactent. Nous sommes prêts à étudier la question. Jevoudrais préciser, pour ceux qui se sentiraient concernés par ce type d'action, qu'il ne s'agit pas uniquement d'un encadrement professionnel, mais plus global, car leur solitude est souvent très grande. D'ailleurs, plusieurs petits artisans, notamment dans l'édition chrétienne, nous ont déjà sollicités.

● **G.E.:** *Où en est aujourd'hui la création de l'APVS?*

○ **J.R.:** Elle existe officiellement et juridiquement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Elle est opérationnelle depuis cette date. Son rayonnement dépendra uniquement du nombre de ses adhérents! Je souhaite d'ailleurs que d'autres mutuelles prennent les mêmes initiatives.

● **G.E.:** *A vrai dire, le monde des courtiers et de la gestion financière paraît souvent un monde suspect d'emblée pour le catholique ordinaire...*

○ **J.R.:** Oui, la tendance à mépriser et à suspecter le monde de l'économie est réelle chez les catholiques mais... il n'y a pas de honte à gagner de l'argent pour une cause noble. Pourquoi ne pas faire fructifier nos talents? J'ai lu dans l'exhortation «Christifideles laici» que Jean-Paul II disait en substance, qu'il «revient aux fidèles laïcs qui sont plus directement concernés par leur vocation et leur profession, d'être responsables de la vie et de rendre concret et efficace le lien de la vie avec lui-même».



Pour moi, ce fut un déclic. Depuis lors, je cherche -dans le milieu professionnel qui est le mien- à trouver des solutions qui permettent le respect de la vie. Il est clair que la finalité d'une Compagnie d'assurances est économique et vise à gagner de l'argent. Eh bien soit! et sans fausse honte. Sinon, ce n'est pas la peine de prétendre aider celles qui en manquent au point de renier leur enfant!

● **G.E.:** *Après tout, c'est bien dans l'Évangile que l'on trouve cette plainte: «Les fils de ce monde-ci sont plus avisés envers leurs propres congénères que les fils de la lumière» (Luc 16. 8)...*

○ **J.R.:** Tout à fait. C'est une phrase clé. Il n'est pas interdit aux chrétiens d'avoir de l'imagination, au contraire, pour savoir gérer et équilibrer leur entreprise, au mieux. D'ailleurs, le principe des mutuelles lui-même, est parti de trois fois rien. De quelques chrétiens généreux désireux d'agir pour aider les familles nécessiteuses. Aujourd'hui, la formule est florissante et généralisée. Elle vient d'un principe chrétien dès sa racine. Quant aux cabinets de courtage -vous l'avez dit et c'est vrai- la profession est souvent décriée; pourtant ils ont, dans

ce genre d'initiative, la possibilité de s'unir et d'avoir une action irremplaçable pour l'aide à la vie. D'autant qu'on trouve beaucoup de catholiques dans ce milieu-là.

● **G.E.:** *Au fond, chacun se croit seul dans son coin...*

○ **J.R.:** C'est un lieu marial et il est bien évident que nous n'y sommes pas indifférents puisque Marie est au centre du mystère de l'Incarnation. D'ailleurs, d'autres projets dans le sens du respect de la vie sont en cours à L'Île-Bouchard.

● **G.E.:** *Comment adhère-t-on à l'APVS et, d'abord, qui peut y adhérer?*

○ **J.R.:** Absolument tout le monde. Sauf les personnes ayant plus de soixante-dix ans et un antécédent médical chargé. Que ces personnes commencent par nous contacter pour une demande préalable. Nous verrons ensemble s'il est sage de résilier leur ancien contrat.

● **G.E.:** *Il y a des gens qui n'ont accès ni à la Sécurité sociale, ni aux mutuelles. Notamment, nombre de communautés nouvelles. Que leur proposez-vous?*

○ **J.R.:** Nous offrons une garantie de base à 100% du tarif conventionnel et, éventuellement, quelques dépassements. C'est à la fois plus compétitif et plus souple que l'assurance volontaire à la Sécurité sociale. Cela ne concerne pas seulement les communautés, d'ailleurs, mais tous ceux qui n'ont aucune couverture sociale.

● **G.E.:** *Personne, jusqu'ici, n'avait encore pris à bras le corps, comme veut le faire l'APVS, le problème des femmes qui gardent leur enfant et veulent le faire vivre. Que tous ceux qui seraient intéressés par l'APVS, écrivent ou téléphonent à: APVS, Marigny, route de Parçay, 37220 L'Île-Bouchard. Tél.: 47.58.51.62. Merci, Jacques Rousset. Il serait intéressant, d'ici quelque temps, de faire le point de cette action. Une action portée par l'espérance!*

G.E.

(1) Groupe de pression.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

(voir nos tarifs en haut au recto)

M. Mme Mlle .....

Prenom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Etudiant (à cocher)

Souscrit un abonnement et joint son règlement par  chèque bancaire  mandat-poste  chèque postal  virement postal 5558 06 T Paris

**A renvoyer à: «L'Homme Nouveau» Service Abonnements 10, rue Rosenwald 75015 PARIS**

APVS 03 90

